



## **Commission paritaire de la transformation du papier et du carton**

### **1360003 Papiers peints**

#### **Classification des fonctions**

***CCT du 2 décembre 2013 (119.527)***

**Classification des fonctions**

Tous les articles + annexe

*Durée de validité : 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée*

#### CHAPITRE 1er. Champ d'application

Article 1er. La présente convention collective de travail est applicable aux employeurs et aux ouvriers et ouvrières des entreprises relevant de la compétence de la Commission paritaire de la transformation du papier et du carton, sauf si la commission paritaire en décide autrement.

#### Classification des fonctions

Art. 2. Les ouvriers et ouvrières sont répartis, selon leur activité, en sept classes de fonctions, correspondant aux caractéristiques suivantes :

Classe 1 : travaux exigeant une formation technique du niveau A3 et une expérience professionnelle d'un an ou une formation équivalente acquise par un apprentissage méthodique de trois ans.

Classe 2 : travaux de caractère varié exigeant un certain effort physique et des connaissances techniques assimilables par une expérience de 2 ans ou travaux plaçant sous la responsabilité de l'exécutant un ou plusieurs ouvriers ou ouvrières des classes 3 ou 4.

Classe 3 : travaux exigeant une certaine force physique et des connaissances techniques élémentaires assimilables par une expérience d'un an ou travaux plaçant sous la responsabilité de l'exécutant un ou plusieurs ouvriers ou ouvrières des classes 5, 6 ou 7.

Classe 4 : travaux simples exigeant une grande force physique et pouvant être accomplis après de courtes explications ou travaux variés exigeant une grande habileté manuelle et une formation pratique poussée, mais ne réclamant aucun effort physique particulier.

Classe 5 : travaux variés exigeant des efforts physiques légers et nécessitant une formation pratique de neuf mois.

Classe 6 : travaux répétés exigeant des efforts physiques légers et requérant une période de mise au courant de trois mois.



Classe 7 : travaux simples n'exigeant que des efforts physiques légers et pouvant être accomplis après de courtes explications. Les fonctions rémunérées en classe 7 obtiennent après 6 mois d'occupation le salaire de la classe 6.

En outre, certains ouvriers et ouvrières sont maintenus hors classification, pour autant que leur activité corresponde aux caractéristiques suivantes :

Hors classification : travaux exigeant une formation technique du niveau A2 et une expérience professionnelle de 2 ans ou une formation équivalente acquise par un apprentissage complet de 4 ans.

Leur salaire réel tient compte de l'ordre de grandeur du salaire convenu pour une qualification similaire dans d'autres secteurs.

Art. 3. Le tableau annexé mentionne des exemples de travaux correspondant à ces diverses classes de fonctions.

Art. 4. En cas de doute ou de différend s'élevant dans une entreprise au sujet du classement d'une fonction non prévue par ce tableau ou en cas d'introduction de techniques nouvelles, la partie la plus diligente peut en saisir la commission paritaire, qui peut en confier l'examen et la solution à une sous-commission restreinte.

Art. 5. L'application de la classification des fonctions reprises aux articles 2 à 4 et le tableau avec des exemples de classification doivent maintenir en cette matière les droits acquis et les situations individuelles plus favorables.

## CHAPITRE II. Dispositions finales

Art. 6. La présente convention collective de travail est applicable à partir du 1er février 2013 pour une durée indéterminée.

Annexe à la convention collective de travail du 2 décembre 2013, conclue au sein de la Commission paritaire de la transformation du papier et du carton, relative à la classification des fonctions

### Classification des fonctions

#### A. Pour toutes les entreprises

##### 1. Personnel d'entretien

- Révision, réparation et mise au point de machines complexes et de précision (automatique Bobst, autovariable Bobst, autoplatine Bobst avec margeur automatique, mitrailleuse automatique, presse à margeur automatique, Winkler & Dünnebiel à enveloppes, Rofa à cahiers ou similaires)  
HC



- Entretien général mécanique ou électrique complet et réglage de machines citées à l'exemple précédent HC

- Révision, réparation et mise au point de machines simples, non énumérées à l'exemple antérieur C1

- Entretien mécanique ou électrique simple et réglage de machines non énumérées à l'exemple antérieur C1

## 2. Fonctions diverses

- Réglage, conduite et responsabilité de machines d'imprimerie pour lesquelles une formation complète de l'industrie graphique est exigée (diplôme délivré par une école professionnelle, ou cycle complet de l'apprentissage de 4 ans) HC

- Conduite de camions de plus de 5 tonnes de charge utile C1

- Conduite de camions ayant jusqu'à 5 tonnes de charge utile, avec encaissement habituel d'argent C1

- Conduite de camions ayant jusqu'à 5 tonnes de charge utile, sans encaissement habituel d'argent C2

- Responsabilité de l'organisation technique du magasin C2

- Responsabilité et organisation de l'expédition C2

- Conduite d'engins automoteurs pour levage et gerbage du type Clark ou similaire, ayant plus de 5 tonnes de capacité de levage ou effectuant des travaux complexes C2

- Conduite d'engins automoteurs pour levage et gerbage du type Clark ou similaire, ayant jusqu'à 5 tonnes de capacité de levage ou effectuant des travaux simples C3



- Conduite et responsabilité d'installation de chauffage et de climatisation normale, ainsi que de chaufferie pour force motrice C3

- Travaux normaux de magasinage ou d'expédition C3

- Convoyage de camion C3

- Travaux lourds d'emballage, de déballage, de bobinage et de débobinage C4

- Travaux lourds d'aide au magasin C4

- Autres travaux auxiliaires lourds C4

- Travaux auxiliaires légers C7

- Entretien des locaux C7

B. Fabrication d'articles scolaires et de bureau, de correspondance, de comptabilité et de classement (cahiers, registres, carnets, agendas, fiches, enveloppes, pochettes, papier à lettres, étiquettes, classeurs, albums, etc.)

- Travaux complexes de reliure pour lesquels une formation complète de l'industrie de la reliure est exigée (diplôme délivré par une école professionnelle, ou cycle complet de l'apprentissage de 4 ans) HC

- Travaux complexes et de haute précision à la rogneuse HC

- Mise en train, conduite et responsabilité de machines combinées à régler et façonner les cahiers brochés à partir de la bobine (Rofa et similaires) HC



- Mise en train, conduite et responsabilité de machines rotatives à carnets voyageurs  
HC
  
- Mise en train, conduite et responsabilité de machines à régler à bobines  
HC
  
- Mise en train, conduite et responsabilité de machines à spirales et à régler  
Bielomatic HC
  
- Réglage, conduite et responsabilité de machines à souder et dorer le plastique  
HC
  
- Mise en train, conduite et responsabilité de machines à couvertures (Kolbus et  
similaires) C1
  
- Travaux courants à la rogneuse C1
  
- Responsabilité de l'organisation technique du magasin  
C1
  
- Responsabilité de l'expédition C1
  
- Mise en train, conduite et responsabilité de machines à spirales complexes (autres)  
C1
  
- Découpe de formats spéciaux d'enveloppes à l'emporte-pièce avec responsabilité  
du tracé et de l'utilisation optimale du papier C1
  
- Découpe d'enveloppes à l'emporte-pièce C2
  
- Aide pour travaux lourds à la conduite de la Rofa deux bobines  
C3
  
- Service de la machine à enveloppe C5



- Couture au fil végétal C5
- Pliage à la main (sacs et pochettes) C5
- Service pédale C5
- Bordure deuil C5
- Coloration au pochoir C5
- Gommage à la main et à la machine C5
- Bordure à l'aniline C5
- Couture au fil métallique C5
- Spiralage sur machines simples C6
- Comptage, foliotage C6
- Collage de gardes C6
- Aide au service de la machine à enveloppes C6
- Aide au façonnage C6

### C. Fabrication de carton ondulé

- Responsabilité d'un train onduleur HC
- Responsabilité de plusieurs machines auto-slotter HC



- Mise en train, conduite et responsabilité de machines onduleuses simple face  
C1
  
- Mise en train, conduite et responsabilité de machines autoslotter imprimeuses  
C1
  
- Mise en train, conduite et responsabilité de machines onduleuses double face  
C2
  
- Conduite et responsabilité de machines à découper en long ou en travers à  
l'onduleuse C2
  
- Responsabilité de la colle pour plusieurs trains onduleurs (en plusieurs équipes)  
C2
  
- Responsabilité de la colle pour plusieurs trains onduleurs (travail en une équipe)  
C3
  
- Conduite de machines automatiques à pa-  
quets C3
  
- Collage à pattes ou à bandes gommées automatiques  
C3
  
- Travaux lourds à l'emballage automatique ou manuel  
C4
  
- Evacuation de productions lourdes à l'onduleuse, à la machine Slotter  
C4
  
- Comprimer, déplacer et charger les ballots de déchets  
C4
  
- Conduite de la machine à paraffiner C4



- Collage à pattes ou bandes gommées à machines simples ou semi-automatiques  
C6

- Emballage manuel courant C7

#### D. Fabrication de cartonnages

- Création de modèles HC

- Mise en train, conduite et responsabilité de machines combinées pour la découpe  
et l'impression (autovariabes et similaires) HC

- Mise en train, conduite et responsabilité de machines automatiques à coller les  
boîtes pliantes, à plusieurs postes de collage HC

- Mise en train, conduite et responsabilité de machines autoplatines avec décorticage  
HC

- Travaux de haute précision aux rogneuses Massicot ou similaires lorsque cette  
activité est l'occupation principale du travailleur HC

- Confection de formes à découper (confection de tous genres de formes à découper  
utilisées dans l'entreprise) HC

- Mise en train, conduite et responsabilité de machines automatiques à garnir les  
boîtes C1

- Mise en train, conduite et responsabilité d'autoplatines simples  
C1

- Conduite et responsabilité de rogneuses trilatérales  
C1

- Conduite et responsabilité de machines combinées pour la découpe et l'impression  
(autovariabes et similaires) C1



- Travaux de mécanique et de réglage de cisailles circulaires, colleuses de boîtes pliantes à un seul poste de collage, machines à garnir du type Stokes & Smith, Jagenberg, Simplon, etc. C2
  
- Travaux courants aux rogneuses Massicot et similaires C2
  
- Coupe de fournitures C2
  
- Confection de boîtes et cartonnages de bureau C2
  
- Conduite et responsabilité d'autoplatines simples C2
- Conduite et responsabilité de machines refouleuses, encocheuses-rotatives, mitrailleuses, pédale à pied ou à moteur, machines à l'emporte-pièce C3
  
- Aide à la conduite de machines combinées pour la découpe et l'impression (autovariabes et similaires) C3
  
- Décorticage au marteau pneumatique C4
  
- Travaux de garniture de boîte de luxe C4
  
- Service léger de machines refouleuses, encocheuses-rotatives, pédale à pied ou à moteur, mitrailleuses C6
  
- Travaux de garniture manuelle simple C6
  
- Travaux de garniture ou entourage à la machine (fabrication courante) C6
  
- Couture C6



- Service de machines à coller les boîtes  
pliantes

C6

- Service de découpeuses verticales, coins, encoches, coupe-pouce  
C6

- Décorticage léger à la main

C7

- Evacuation de produits légers à la sortie de machines  
C7

#### E. Fabrication de sacs à grande contenance

- Mise en train, conduite et responsabilité de  
machines à sacs

C1

- Mise en train, conduite et responsabilité de la  
préimprimeuse flexographique

C1

- Conduite (sans mise en train) et surveillance de machines à sacs  
C2

- Conduite (sans mise en train) et surveillance de la préimprimeuse flexographique  
C2

- Clicherie (flexographique)

C2

- Aide à la conduite de machines à sacs

C3

- Aide à la conduite de la préimprimeuse flexo-graphique  
C3

- Aide à la préparation des cylindres

C3



- Alimentation, évacuation y compris vérification partielle des fabrications  
C5

- Valvage et manchettage C5

- Couture C5

- Récupération et tri des déchets de fabrication C6

#### F. Fabrication de sachets à petite et moyenne contenance et emballages similaires

- Mise en train, conduite et responsabilité de machines imprimant en hélios (imprimeur qualifié) HC

- Premier aide aux machines imprimant en hélios HC

- Réglage, conduite et responsabilité d'extrudeuses de types différents et employant tous types de matières HC

- Travailleur effectuant tous les travaux de clicherie flexographique, c'est-à-dire gravure zinc, imposition, textes, tirage de clichés, collage de clichés  
HC

- Réglage de machines fonds blocs C1

- Réglage de machines fonds ordinaires à perforation genre roto, fabriquant des sacs-enveloppes avec ou sans fenêtre ou réalisant des travaux de précision à grand rendement C1

- Réglage d'une ou de plusieurs imprimeuses flexographiques à tunnel de séchage travaillant de bobine à bobine ou de bobine à feuille C1



- Réglage, conduite et responsabilité de groupes d'extrudeuses pour production de films ou gaines polyéthylène C1
  
- Réglage d'une ou de plusieurs imprimeuses flexographiques travaillant de bobine à bobine ou de bobine à feuille C2
  
- Réglage de machines à sacs fonds croisés et fonds ordinaires avec ou sans soufflet C2
  
- Réglage d'une paraffineuse ou contre-colleuse avec impression flexo C2
  
- Réglage d'une paraffineuse ou contre-colleuse C3
  
- Conduite et responsabilité de machines extrudeuses ou de machines à sacs, sans réglage C3
  
- Conduite et responsabilité de machines impression feuilles ou bobinettes, sans réglage C3
  
- Conduite (avec réglage) et responsabilité de machines simples (cornets) C3
  
- Responsabilité de l'emballage C3
  
- Aide aux machines C4
  
- Confection de bobinettes et feuilles sans impression C4
  
- Surveillance de machines impression feuilles et bobinettes C4
  
- Préparation de colles avec manutention de plus de 25 kg de poids unitaire C4



- Réception sur machine à haut rendement ou réception sur tous types de machines  
C5

- Service de machines auxiliaires légères C6

- Préparation de colles avec manutention jusqu'à  
25 kg de poids unitaire C6

- Manutention légère, petits emballages et réception simple  
C7

G. Ennoblement du papier par paraffinage, bitumage, goudronnage, contrecollage  
etc.

- Mise en train, conduite et responsabilité de  
machines imprimant en hélium (imprimeur qua-  
lifié) HC

- Réglage, conduite et responsabilité de l'extrudeuse pour couchage et laminage  
HC

- Conduite et responsabilité de la machine à pelliculer  
C2

- Mise en train, conduite et responsabilité de la  
machine à paraffiner C2

- Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à butimer  
C2

- Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à enduire  
C2

- Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à vernir  
C2



- Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à contrecoller  
C2

- Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à crêper  
C2

- Conduite et responsabilité de la découpeuse bobineuse avec visionnage  
d'impression C2

- Conduite et responsabilité de la découpeuse bobineuse  
C3

- Assistance et manutention aux machines C3

- Aide aux travaux lourds C4

- Surveillance de la découpeuse bobineuse C5

- Surveillance de machines diverses C6

#### H. Fabrication et transformation de papier gommés

- Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à gommer  
C2

- Aide à la machines à gommer C3

- Conduite et responsabilité de la découpeuse bobineuse  
C3

- Service de la bobineuse des bandes avec marquage à l'aniline ou similaire  
C6



## I. Fabrication d'articles de ménage, de toilette, d'hygiène

- Réglage, conduite et responsabilité de la machine à papier de toilette Hudson-Charp, Paper Converting ou similaire C1

- Mise en train, conduite et responsabilité de la gaufreuse de nappes de grande largeur (1m20 ou plus) C2

- Mise en train, conduite et responsabilité de machines à serviettes ou à mouchoirs à 3 voies et plus, avec ou sans impression C2

- Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à rouleaux armoires (impression flexographique) C2

- Conduite et responsabilité de la tubeuse pour papier de toilette C3

- Aide pour travaux lourds à la gaufreuse de nappes de grande largeur C3

- Surveillance de la machine à rouleaux-armoires C4

- Emballage et étiquetage léger à la main des papiers de toilette C5

- Service de la machine à serviettes ou à mouchoirs simple C6

- Service de la bobineuse simple des papiers de toilette C6

- Débobinage des rouleaux-armoires par unité C6

- Alimentation et évacuation de l'emballeuse automatique des papiers de toilette C7



- Evacuation à la machine à serviettes ou à mouchoirs à 3 voies et plus  
C7

#### J. Fabrication de papier couché

- Colorier	C1
- Marbrer	C1
- Régler	C1
- Glacer	C2
- Glacer à la main	C2
- Machine à moirer	C2
- Calandrer	C2
- Brosser	C2
- Trier	C2
- Couper	C2
- Compter	C2
- Emballer en rames	C2
- Bobiner machines à colorier	C3



- Préparer	C3
- Entrepôt	C3
K. Fabrication de cartes à jouer	
- Colorier	C1
- Enduire avant lissage	C2
- Arrondir	C2
- Couper (grands et petits ciseaux)	C2
- Vérifier en jeux	C2
- Emballer	C2
- Trier en feuilles	C2
- Glacer	C2
- Confection de boîtes	C2
- Coller	C2
- Emballer les cartes	C2
- Marger	C3
- Séparer	C3



- Cuisson de pâtes C3
- Accrocher C3
- Humecter C3